



Devenir Membre "Piscine Eblé"

5, rue Eblé - 75007 Paris

Membre Piscine Eblé

Devenir Membre Eblé permet l'accès aux bassins, à la salle de musculation, ainsi qu'aux saunas, cette adhésion comprend, la possibilité d'inviter quatre personnes par an moyennant une participation de 24 €, par personne.

Cette adhésion entraîne le règlement :

- D'un droit d'entrée initial (à régler lors de l'adhésion uniquement)
- D'une cotisation pour la saison 2022 - 2023*

Membre « Congé » Piscine Eblé

Cette cotisation annuelle est proposée aux Membres Piscine Eblé.

Tout Membre « Congés » Piscine Eblé a la possibilité de rester en congés pendant trois saisons consécutives au plus.

Points particuliers

Droit d'entrée

Le droit d'entrée est versé à l'admission au Racing Club de France et reste acquis sous réserve que le membre acquitte chaque année sa cotisation annuelle. Dans le cas contraire le droit d'accès est perdu sauf demande préalable de mise en congé.

Les personnes âgées de moins de 18 ans au 31 décembre de l'année de leur adhésion se verront appliquer un droit d'entrée réduit.

Toutefois, l'année de leurs 18 ans, ces personnes devront s'acquitter d'un complément de droit d'entrée correspondant à 50 % du droit d'entrée « Membre Piscine Eblé » Adulte (plus de 18 ans), applicable en fonction de leur année de naissance.

Mise à disposition de casiers

En fonction des disponibilités, renseignements auprès du secrétariat des membres.

IMPORTANT

Merci de remplir un document par personne.

Le présent document doit être renseigné et signé avant d'être adressé ou déposé au Racing Club de France - Secrétariat des membres - 5, rue Eblé - 75007 Paris.

La signature du présent document aux endroits indiqués emporte certification sur l'honneur de l'exactitude des informations contenues et acceptation des règles régissant le Site Sportif Eblé, en particulier celles de son règlement intérieur, dont un exemplaire est joint à ce dossier.

TOUT DOCUMENT INCOMPLET NE POURRA ÊTRE PRIS EN COMPTE.

Ce dossier d'inscription doit être retourné au Racing Club de France - Secrétariat des membres 5, rue Eblé - 75007 Paris

Contact

Valérie Givernaud

Tél : 01 40 61 60 94

v.givernaud@rcf.asso.fr

*la saison sportive s'entend du 1^{er} septembre à mi-juillet de l'année suivante.

Adhésion Membre- Site Sportif Eblé

Offre Piscine / Congés Eblé

Entre le Racing Club de France,

L'Association régie par loi de 1901, Siret 775 665 870 000 17 APE 926 C, ayant son siège social 5, rue Eblé, à Paris 7^{ème} arrondissement (75), représentée par son Président Philippe Baudillon ou par toute autre personne agissant par délégation, **et le Membre adhérent,**

M....., né(e) le...../...../..... à.....
Demeurant

Si la personne est mineure, celle-ci est représentée par ses représentants légaux. Cf. case de signature au bas du bulletin d'adhésion ci-dessous.

Grille de cotisations du Site Sportif Eblé Saison 2022- 2023

Merci de remplir la grille en fonction de vos souhaits et de votre situation en renseignant la (les) case(s) correspondante(s) et d'inscrire le total dans la case prévue à cet effet.

Droit d'entrée*

Né(e) entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2018 1450 €
Né(e) avant le 31 décembre 2004 2900 €

Piscine Eblé Cotisation 2022 - 2023

Né(e) entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2018 520 €
Né(e) avant le 31 décembre 2004 1040 €
Né(e) avant le 31 décembre 2004 option fitness/yoga 1260 €

Congé Piscine Eblé* 2022 - 2023

Né(e) entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2018 160 €
Né(e) avant le 31 décembre 2004 310 €

Casier - sous réserve des disponibilités (cf. page 1) 84 €

Total (ttc) = € ttc

Le montant définitif dû vous sera confirmé par le secrétariat des membres.

*Pour les personnes déjà membres du Site Sportif Eblé qui souhaitent modifier leur adhésion, le droit d'entrée n'est pas due.

Informations personnelles

Mme Melle M

Nom (d'usage) :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date de naissance :

Adresse (permanente) :

Code postal : Ville :

Pays :

Téléphone(s) :

E-mail(s) :

Profession (facultatif) :

Société (facultatif) :

Personne à contacter en cas d'urgence (représentants légaux pour les mineurs) :

Nom / Prénom : Tél :

Nom / Prénom : Tél :

Double parrainage (uniquement pour les nouveaux membres)

1 Nom / Prénom :

2 - Nom / Prénom :

RETRAIT DE LA CARTE MEMBRE :

Modalités d'inscription

POUR LES NOUVEAUX MEMBRES :

Pour offrir des conditions d'accès optimales, en termes de qualité de prestations, le nombre d'adhésions au Racing Club de France est limité.

Chaque candidat doit recueillir une déclaration de parrainage, établie par deux membres des Sites Sportifs du Racing Club de France. À cette déclaration de parrainage doit être jointe une lettre personnelle du candidat exposant ses motifs d'adhésion au RCF en particulier au Site Eblé.

La demande d'inscription ainsi constituée est soumise à l'appréciation de la Commission d'Admission qui instruit les demandes d'adhésion. La Commission se réunit mensuellement.

Puis, à l'issue du traitement de votre dossier, votre inscription vous sera confirmée ou non (dans ce cas les pièces du dossier d'inscription vous seront restituées) par le secrétariat des membres. En cas de confirmation, il vous appartiendra de régler, dans un délai de 30 jours, l'ensemble des sommes dues pour votre adhésion. À l'expiration de ce délai, les personnes n'ayant pas procédé à leur règlement, conformément aux modalités exposées ci-dessous, pourront être considérées comme ayant renoncé à leur adhésion. Dès lors, la formation du contrat n'intervient qu'à réception du règlement.

À la suite de l'encaissement de votre règlement, vous serez informé par tous les moyens, de la disponibilité de votre carte de membre, à l'accueil du Site Sportif Eblé.

POUR LES MEMBRES SOUHAITANT MODIFIER LEUR ADHÉSION :

À l'issue du traitement de votre demande de modification de votre adhésion, celle-ci vous sera confirmée ou non (dans ce cas, les pièces de votre demande de modification vous seront restituées) par le secrétariat des membres.

En cas de confirmation de la prise en compte de votre demande de modification, il vous appartiendra de régler au plus tard dans un délai de 8 jours à compter de la date de cette confirmation, l'ensemble des sommes dues à ce titre. À défaut, une majoration de 10 % sera appliquée pour tout paiement intervenant entre l'expiration de ce délai et le 9 novembre 2014. Dans tous les cas, à compter du 10 novembre 2014, les personnes n'ayant pas procédé à leur règlement, conformément aux modalités ci-contre, pourront être considérées comme ayant renoncé à leur adhésion. Dès lors, la formation du contrat n'intervient qu'à réception du règlement.

MODE DE RÈGLEMENT :

- Par chèque à l'ordre du Racing Club de France.
- Par carte bancaire auprès du secrétariat des membres.
- En espèces, si le règlement dû à l'Association est inférieur à 3000 euros (modalités auprès du secrétariat des membres).

LES PIÈCES NÉCESSAIRES À L'ÉTABLISSEMENT DE VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION :

- Photocopie de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 3 mois.
- 2 photos d'identité récentes.

POUR LES NOUVEAUX MEMBRES UNIQUEMENT :

- 1 lettre personnelle du candidat.
- 2 lettres de parrainage

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1

ADHÉSIONS ET TARIFS

Les présentes conditions générales régissent les relations contractuelles entre le Racing Club de France (ci-après « l'Association ») et le membre adhérent. Le fait de souscrire à une adhésion implique l'adhésion entière et sans réserve du membre adhérent à ces conditions générales ainsi qu'au règlement intérieur du site sportif Eblé et aux règlements spécifiques dont il déclare avoir pris connaissance.

Le membre adhérent peut souscrire à l'une des offres suivantes :

- L'offre Piscine Eblé
- L'offre Congé Piscine Eblé

Ces offres constituent des adhésions annuelles dont les tarifs et conditions d'utilisation sont indiqués dans la grille tarifaire et le contrat joints aux présentes. L'adhésion nécessite, la première année, le règlement d'une Cotisation Initial d'Accès qui demeure acquis pour toutes les années d'adhésion suivantes, sous réserve que la réadhésion ne soit pas interrompue.

Article 2

DESCRIPTIF DES PRINCIPAUX ESPACES, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS ACCESSIBLES, DANS LE CADRE DE L'ADHÉSION PISCINE EBLÉ

- Deux bassins de 25 mètres ;
- Une salle de musculation ;
- Deux saunas ;
- Locaux annexes à usage de vestiaires et salons.

Article 3

RESTRICTIONS D'UTILISATION DES ESPACES, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Les espaces, installations et équipements font l'objet de conditions d'utilisation spécifiques, notamment en termes d'horaires et de condition d'âge pour des raisons de sécurité et de responsabilité, dont le membre adhérent déclare avoir eu connaissance.

Article 4

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SITE ET RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

L'accès au Site Sportif Eblé et l'utilisation de ses installations sont régis par un règlement intérieur du site ainsi que par des règlements spécifiques à certains espaces et installations. Ces règlements sont affichés dans le site. Le membre adhérent reconnaît avoir reçu le règlement intérieur du site avec son dossier d'inscription et en avoir pris connaissance.

Toute modification nécessaire et liée à des évolutions techniques tendant à garantir la sécurité et l'hygiène au sein du Site Sportif Eblé pourra être décidée par l'Association, sans paiement par le membre adhérent d'un complément de cotisation pendant la période de l'adhésion ni altération de la qualité des prestations de service ni réduction tarifaire. Dans ces circonstances, l'Association veillera à ce que la qualité des prestations de services ne soit pas substantiellement altérée.

Article 5

CARACTÈRE PERSONNEL DE L'ADHÉSION

L'adhésion est personnelle et nominative. Il ne peut être cédé ou transféré à quiconque, de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux.

La présente adhésion, remplie et signée par le membre adhérent, lui rend opposable le règlement intérieur et les règlements spécifiques du site.

Chaque adhésion permet la délivrance d'une carte individuelle de membre dont la présentation est obligatoire pour accéder au Site Sportif Eblé. Cette carte ne peut être utilisée que par le seul membre adhérent qui s'interdit de la mettre à la disposition de quiconque.

Article 6

DURÉE DE L'ADHÉSION

L'adhésion est annuelle, pour une saison sportive entière et indivisible. Il permet l'accès au Site Sportif Eblé entre le 1er septembre et le 31 juillet de la saison sportive considérée.

Pendant la période fixée, la saison suivante, pour le renouvellement des adhésions annuelles et jusqu'à ce qu'il ait régularisé sa nouvelle adhésion, le membre adhérent peut accéder au Site Sportif Eblé en qualité de « membre invité », dans les conditions de son accès au site pour la saison sportive précédente et sous réserve de l'application des stipulations de l'article 7 ci-dessous.

Article 7

CONDITIONS DE RÈGLEMENT - RÉTRACTATION

7.1 Dans l'hypothèse d'une première adhésion incluant le règlement de la Cotisation Initial d'Accès Les sommes dues devront être réglées dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de confirmation de l'inscription.

Faute d'avoir réglé les sommes dues dans ce délai, la personne sera considérée comme ayant renoncé à son adhésion et sa carte d'accès sera automatiquement désactivée. Si, pendant cette période de 30 jours, la personne a utilisé sa carte d'accès de membres, elle est alors tenue de payer le tarif de l'adhésion souscrit *prorata temporis* (c'est-à-dire pour la période des 30 jours).

En application des dispositions de l'article L. 121-20-2, 1° du code de la consommation, il est précisé que dans l'hypothèse où la conclusion du contrat a été effectuée exclusivement par des techniques de communication à distance et que le règlement des sommes dues est intervenu, le membre ne pourra bénéficier d'un délai de rétractation dès lors qu'il aura commencé à bénéficier des prestations de l'Association avant la fin dudit délai de sept jours francs.

7.2 Dans l'hypothèse d'un renouvellement ou d'une modification d'adhésion

Le membre adhérent est tenu de régler l'ensemble des sommes dues au plus tard :

- (i) le 1er octobre de la période contractuelle en cours (cachet de la Poste faisant foi) en cas de renouvellement de l'adhésion ;
- (ii) dans un délai de 8 jours à compter de la date de confirmation de modification de l'adhésion.

A défaut et, sauf motif légitime dûment justifié, une majoration de 10% sera appliquée pour tout paiement intervenant entre l'expiration de ce délai ou de la date butoir et le 9 novembre de la période contractuelle en cours.

A compter du 10 novembre de cette même période contractuelle, la personne n'ayant pas procédé au règlement de son adhésion sera considérée comme ne souhaitant pas ou plus renouveler son adhésion et sa carte d'accès sera automatiquement désactivée.

En tout état de cause, si pendant la période allant du 1er septembre au 9 novembre de la période contractuelle considérée, cette personne a usé de la faculté ouverte à l'article 6 des présentes conditions en tant que « membre invité », elle est alors tenue de payer le tarif de l'adhésion qui lui était applicable la saison précédente *prorata temporis* (c'est-à-dire pour la totalité de la période allant du 1er septembre de la saison nouvelle à cette date limite du 9 novembre).

Article 8

RÉGIME DES INVITATIONS

Le membre adhérent, âgé de plus de 10 ans, ayant souscrit une adhésion Piscine Eblé pour la saison sportive, peut acheter des invitations, pour permettre l'accès exceptionnel au site à un ou des tiers qu'il invite. L'invité ne peut accéder au site que s'il est accompagné du membre adhérent invitant. L'invité utilise les espaces, installations et équipements du site dans les conditions applicables au membre adhérent invitant.

Le membre adhérent invitant est responsable de son invité et se porte-for de respect par ce dernier du règlement intérieur du site ainsi que des règlements spécifiques de ce dernier.

Article 9

CASIERS

Les casiers sont loués, dans la limite des disponibilités, à des membres adhérents, pour qu'ils puissent y déposer leurs effets personnels, dans des conditions conformes au règlement intérieur du site. L'Association ne fournit pas les mécanismes de fermeture des casiers qu'il appartient aux membres adhérents de mettre en place à leur charge. En cas de négligence de l'utilisateur du casier (casier non fermé notamment), l'Association décline toute responsabilité, en cas de disparition, destruction, dégradation, vol ou autre événement affectant le contenu des casiers. Les casiers ne sont pas destinés à recevoir des objets de valeur. Pour cette raison, le membre adhérent ne peut pas rechercher la responsabilité de l'Association, qui est expressément exclue, au titre du contenu des casiers pour toute réclamation portant sur un montant supérieur à trois cents (300) euros.

Article 10

APTITUDE À LA PRATIQUE SPORTIVE

Toute personne ayant décidé d'utiliser une installation sportive quelconque du Site Sportif Eblé est tenue de vérifier, sous sa seule responsabilité, qu'elle a la capacité physique, sportive et technique de cette utilisation et qu'aucune contre-indication médicale ne s'oppose à cette utilisation au moment où elle intervient. La communication à l'Association d'un certificat médical relatif à la pratique sportive est faite à des fins d'information seulement et ne fait supporter à l'Association aucune obligation de vérification des aptitudes individuelles aux pratiques sportives offertes sur le Site Sportif Eblé. Cependant, toute personne, ayant obtenu de l'Association le droit d'accéder au site, s'interdit d'utiliser l'une quelconque des installations sportives du site avant d'avoir remis à l'Association un certificat médical à jour attestant qu'aucune contre-indication médicale ne s'oppose aux pratiques sportives permises par cette installation. Cette obligation est l'une des conditions déterminantes de l'accueil à l'intérieur du site.

Article 11

ASSURANCES

Le montant de l'adhésion inclut une couverture d'assurance individuelle accident dont les conditions sont disponibles au secrétariat des membres. Toute modification de la couverture d'assurance individuelle accident sera communiquée aux membres.

Article 12

INDISPONIBILITÉ TEMPORAIRE DES ESPACES, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

L'Association ne saurait être responsable d'une indisponibilité temporaire des espaces, installations et équipements du Site Sportif Eblé due à l'entretien journalier ou périodique (tel que la vidange des bassins) ou à la réalisation de travaux d'amélioration ou de sécurité, dont l'objectif est de maintenir la qualité des prestations fournies aux membres.

Dans l'hypothèse où une indisponibilité temporaire d'espaces, d'installations et d'équipements est due à des travaux d'amélioration ou de sécurité du Site Sportif Eblé, l'Association s'engage à en informer préalablement les membres.

Article 13

EXCLUSION TEMPORAIRE

En cas d'exclusion temporaire du Site Sportif Eblé prononcée conformément à la procédure fixée par le règlement intérieur du site, l'ensemble des sommes versées par le membre adhérent au titre de son adhésion pendant la période d'exclusion est conservé par l'Association à titre de réparation contractuelle du préjudice subi par l'Association, sans préjudice des recours que pourrait exercer l'Association en réparation de son préjudice réel si le montant estimé de son préjudice excède celui perçu au titre du dédommagement contractuel.

L'Association se réserve le droit d'inscrire le membre adhérent temporairement exclu sur une liste « incidents membres » dans le respect des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés ».

Article 14

DONNÉES NOMINATIVES DU MEMBRE ADHÉRENT

Les informations recueillies auprès des membres adhérents du Site Sportif Eblé sont nécessaires à l'Association pour gérer votre adhésion et vous permettre de profiter des services du Site Sportif Eblé. Elles sont enregistrées dans un fichier établi, tenu à jour et exploité par l'Association, principalement pour permettre l'accès au site et l'organisation administrative, comptable et fonctionnelle du Site Sportif Eblé (par la tenue d'un annuaire, par exemple) ainsi que pour permettre l'envoi d'informations notamment commerciales. Le destinataire des données est l'Association Racing Club de France, ainsi que, le cas échéant, leurs partenaires et prestataires, situés le cas échéant hors Union Européenne. Chacune des personnes concernées bénéficie d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification, auprès du service de l'Association, chargée du suivi des dossiers des membres, secrétariat des membres, 5, rue Eblé – 75007 Paris.

Mode de conclusion du contrat

Le dépôt du présent dossier d'inscription comprenant deux exemplaires du contrat d'adhésion signés par le candidat ainsi que, après confirmation par le Racing Club de France (l'Association) de cette inscription, le règlement des sommes dues (sauf pour le règlement en espèces qui doit être réalisé dans les conditions définies en page 2), peuvent être effectués soit au secrétariat des membres, 5 rue Eblé - 75007 Paris, soit par voie postale à la même adresse.

Dans ce dernier cas, vous faites le choix de contracter dans le cadre d'une vente à distance qui, conformément à l'article L. 121-20-2 1° du Code de la Consommation, n'ouvre à l'adhéré un délai de rétractation de 7 jours francs qu'à condition qu'il n'ait pas commencé à bénéficier des prestations avant la fin de ce délai.

Les informations recueillies qui ne sont pas indiquées comme étant facultatives sont nécessaires à l'Association pour examiner votre demande et font l'objet d'un traitement informatique à cet effet.

Les destinataires des données sont le Racing Club de France, ainsi que, le cas échéant, ses partenaires et prestataires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat des membres, 5 rue Eblé Paris 7ème. Il est précisé que les données relatives aux personnes, dont l'inscription n'a pas pu être confirmée, pourront être conservées par l'Association en vue, le cas échéant, de l'envoi d'une nouvelle proposition d'inscription si les conditions d'utilisation du Site Sportif Eblé le permettent.

Partie à compléter par le Racing Club de France

Offre retenue :

Options complémentaires

Montant à payer

Référence du contrat

Date de réception

Date d'admission

En apposant sa signature ci-dessous, le membre adhérent, reconnaît avoir lu et accepté le présent document contractuel.

Fait Paris, le

Si vous êtes mineur, noms, prénoms et signatures de vos représentants légaux.

Votre signature
Nom et prénom

Le Racing Club
de France